

Commission de gestion du Conseil général de la ville de Sierre

Rapport sur la nomination des réviseurs pour les comptes communaux

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
David Fadi
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Danaëlle Savioz

Sierre, le 4 mai 2016

La fiduciaire Fidag SA a été désignée comme réviseur des comptes communaux par le Conseil général en juin 2012, avec pour mandat d'examiner les comptes 2012 à 2015. Elle se trouve ainsi au terme de son mandat (pour mémoire le premier mandat lui a été attribué en 2004).

Les dispositions légales ont évolué et l'ordonnance sur la gestion financière des communes (Ofinco) prescrit désormais que le réviseur des comptes soit nommé pour la période législative. Il est donc nécessaire de procéder à la nomination d'une instance de révision pour l'examen des comptes 2016, soit la dernière année de la législature.

Il ne serait ni judicieux ni efficace de changer de réviseur pour la dernière année de législature. Conformément à la proposition du Conseil municipal, la Cogest recommande de prolonger le mandat de la fiduciaire Fidag SA pour une année supplémentaire, soit pour la révision des comptes 2016.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey

Présidente


.....

Laurent Ducry

Rapporteur


.....